



Soirée de rentrée des associations

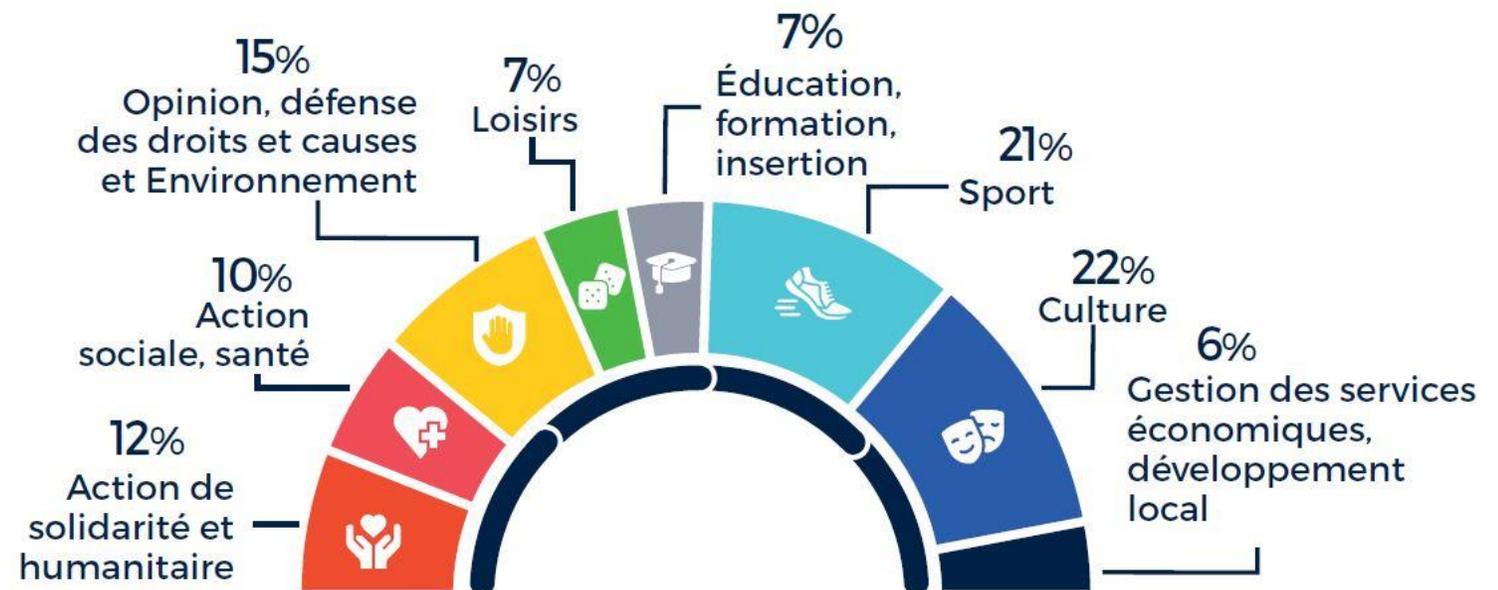
2022

01

Introduction par les Elu.e.s

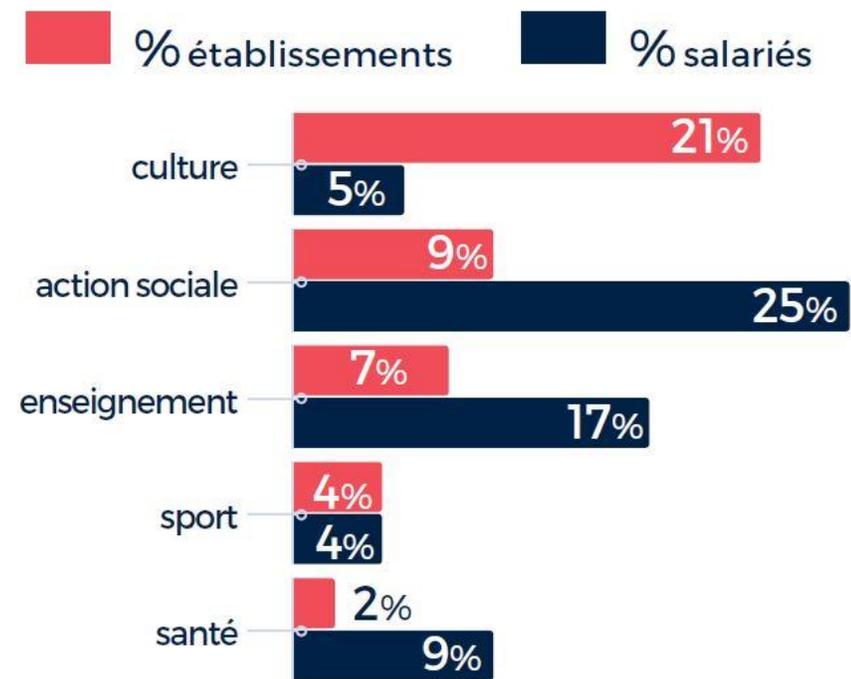
Chiffres-clés de la vie associative à Paris

- 70 000 à 80 000 associations actives
- 700 000 bénévoles
- 4650 créations par an
- 60% des associations parisiennes ont un budget inférieur à 10 000€
- 1 association sur 4 intervient en quartier prioritaire



Chiffres-clés de la vie associative à Paris

- 13 000 associations employeuses de près de 130 000 salariés soit 104 000 ETP
- Les emplois sont essentiellement dans le secteur social (25%), l'enseignement (17%) et la santé (9%).
- 20% des associations employeuses sont des associations culturelles mais leurs emplois ne représentent que 5% de l'emploi total



02

**Le Conseil Parisien des Associations
(CPA)**

Le conseil Parisien des associations

Composition, rôle et fonctionnement

Composition

- 100 associations représentatives de la diversité du secteur associatif parisien et de tous les arrondissements
- Mandat de deux ans. Renouvellement annuel par appel à candidatures

Rôle

- Suivi et évaluation de la Charte d'engagements réciproques signée en 2019 par la Ville et les associations parisiennes
- Expression des demandes, attentes et contributions des associations parisiennes
- Production de rapports, d'avis et de propositions permettant aux associations de participer à l'élaboration des politiques publiques de la Ville

Fonctionnement

- 10 associations élues par le CPA pour constituer son « bureau » et animer l'instance. Ce bureau se réunit une fois par mois.
- Un lieu de travail permanent au CAP, qui assure le secrétariat général
- 5 groupes de travail thématiques et des temps en assemblée plénière
- Un programme d'auditions, de visites, de rencontres en lien avec les objets de travail des groupes



Le conseil Parisien des associations

Chronologie



5 Groupes de travail

- **Contrat d'engagement républicain** (saisine de la Maire)
- **Les subventions de la ville** comme soutien à l'initiative citoyenne
- **Les ressources humaines et matérielles** des associations
- **Les coopérations inter-associatives**
- Comment faciliter et valoriser **l'engagement des jeunes et des personnes en situation de handicap ?**

Pour plus d'information :
paris.fr/le-conseil-parisien-des-associations

Pour contacter le secrétariat général du Conseil parisien des associations :

contact-cpa@paris.fr

03

Les lieux ressources :

le Carrefour des associations parisiennes (CAP) et les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne

Le Carrefour des associations parisiennes

Le lieu ressource pour les associations

Un centre de **formation, conseil et certification** :

- un **accès gratuit** à un catalogue de 41 modules différents de **formations**
- une **certification** : certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA)
- un **accompagnement, des ressources et services**
- des **échanges** : un accès gratuit à des **permanences** comptables et juridiques
- un centre de documentation de plus de **1000 ouvrages sur les associations** en libre consultation
- des **conférences** et des événements en collaboration avec des associations (expos, animations, débats etc.)



CAP

181, avenue Daumesnil – 75012 Paris

conseils et documentation

cdoc@paris.fr / 01 71 28 36 43

formations

cform@paris.fr / 01 71 28 09 49

Les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne - MVAC

16 Maisons de la vie associative et citoyenne à Paris

65 agents municipaux

6000m² de locaux mis à disposition

Publics

Associations, juniors associations, collectifs, porteurs de projet et habitants

Services

Conseils et informations

Soutien à la communication

Moyens de travail, bureaux et salles de réunions

Casiers, boîtes aux lettres

Programmation événementielle



04

**Les autres ressources : ParisAsso,
portail numérique**

Les ressources utiles pour les associations

- Une page dédiée à la vie associative sur **Paris.fr** : www.associations.paris.fr
- Paris Asso, le portail des services numériques pour les associations : www.parisasso.paris.fr
- **Une foire aux questions** (FAQ) disponible sur **Paris.fr** relatives au dépôt de demandes de subventions : [Les demandes de subventions - Ville de Paris](#)

Paris Asso, portail de services numériques

Les associations qui souhaitent bénéficier de services proposés par la Ville de Paris ou effectuer une démarche auprès de la Ville doivent s'inscrire sur **Paris Asso**, un service en ligne dédié aux associations.

www.parisasso.paris.fr

15 000 associations (sur les 70 à 80 000 qui existent à Paris) sont référencées et peuvent :

- Accéder à des services numériques :
 - **Subvention**, qui est l'unique voie de demande de subvention à la Ville de Paris
 - **Sports** : pour demander des créneaux horaires dans les équipements sportifs de la Ville de Paris
 - **Communication** : demander la diffusion d'affiches sur un réseau de panneaux numériques
 - Rechercher des **bénévoles** jemengage.paris.fr (à venir)
 - Et recevoir **les lettres d'information** électroniques sur la vie associative

05

Le lancement de la campagne de subventions 2023

Chiffres clés de l'année écoulée

Près de 2 600 associations subventionnées en 2021 pour 4 800 projets

Soit 61% des demandes ont fait l'objet de l'octroi d'une subvention suite à l'instruction

32% des subventions sont des CPO

250 millions d'euros votés, en fonctionnement et en investissement en 2021

96 % en fonctionnement
4 % en investissement

Les données de 2013 à 2021 disponibles en open data sur Paris.fr

*Pour aller plus loin :
la synthèse du soutien de la Ville de Paris à la vie associative en 2021 disponible sur Paris.fr*

La campagne de subventions 2023 est ouverte

Démarche à suivre :

Les demandes de subventions doivent exclusivement être formulées en ligne sur le service numérique **Paris Asso** :

- même si l'association est déjà conventionnée par la Ville de Paris ;
- même si la demande est un renouvellement d'une subvention perçue en 2022 ;
- qu'il s'agisse de demande de subvention de fonctionnement, d'aide au projet, de travaux ou d'équipement.

Accompagnement par les Maisons de la Vie associative et citoyenne – MVAC

Les **MVAC** offrent un accompagnement pour le dépôt d'une demande de subvention sur leurs heures d'ouverture.

The screenshot shows the Paris Asso website interface. At the top, there is a navigation bar with the Paris logo and 'Asso' text, and links for 'LES SERVICES', 'FLASH INFOS', and 'ACTUALITÉS'. Below the navigation bar is a large banner with the text 'PARIS ASSO' and 'Mon asso agit à Paris'. Underneath the banner, there is a section titled 'Je m'inscris ou me connecte'. This section contains a link for 'Jamais inscrit sur Simpa ni Paris Asso ?' with a subtext 'Inscrivez votre association en seulement trois étapes' and a red button labeled 'J'INSCRIS MON ASSO'. Below this are two columns: 'Votre asso était inscrite sur Simpa ?' with a subtext 'Retrouvez vos données et l'historique de vos démarches en 3 étapes !' and a red button 'JE VALIDE SES DONNÉES'; and 'Déjà sur Paris Asso ?' with a subtext 'Vous ou un autre membre de votre association a déjà utilisé Paris Asso ?' and a red button 'JE ME CONNECTE'. At the bottom, there is a section titled 'Et j'utilise les services Paris Asso' with three buttons: 'Subventions' (FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION), 'Créneaux sportifs' (FAIRE UNE DEMANDE DE CRÉNEAU SPORTIF), and 'Affichage numérique' (DÉPOSER UNE DEMANDE D'AFFICHAGE).

La procédure

Le circuit de la subvention à Paris



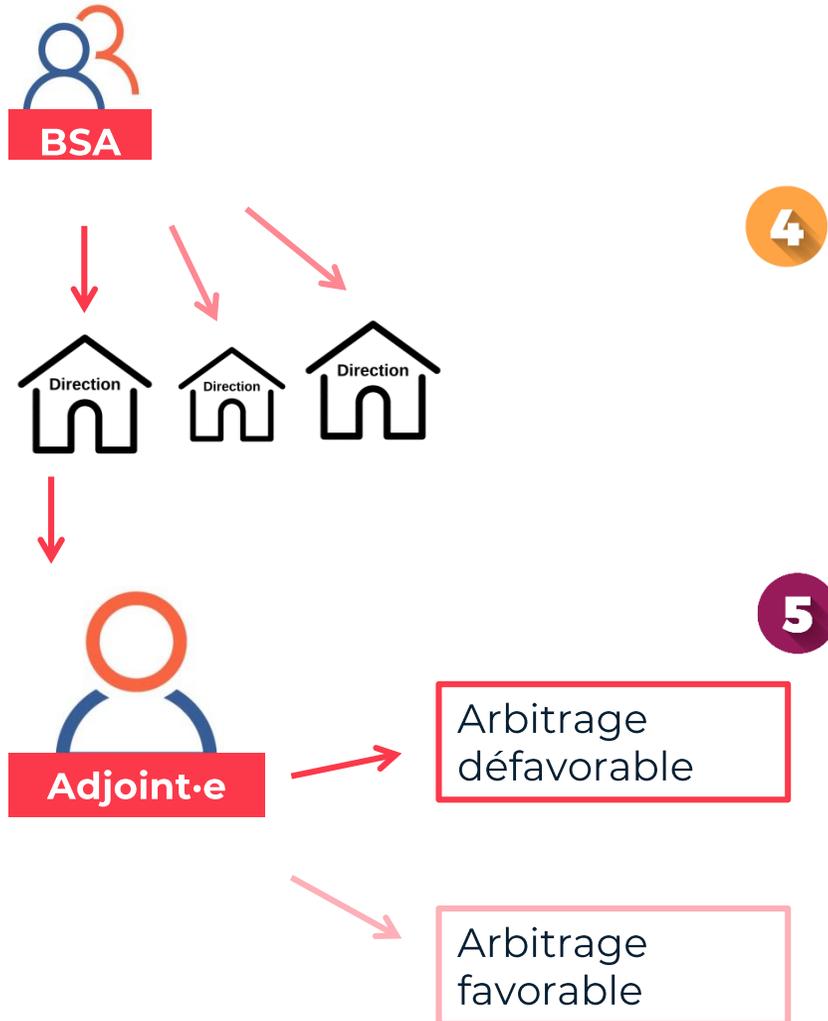
- 1** Vous enregistrez votre association dans Paris Asso (www.parisasso.paris.fr)
Vos données administratives (statuts etc.) sont récupérées depuis la base de données de l'Etat. Ainsi, l'inscription est rapide et prend effet immédiatement, sans dépôt d'aucun justificatif auprès de la Ville de Paris.
- 2** Vous accédez au service numérique SUBVENTIONS et vous pouvez y déposer votre ou vos demandes.
- 3** Les demandes sont orientées par le Bureau des Subventions aux Associations vers la ou les direction·s concernée·s.
Vous en êtes informé·e par mail et dans le téléservice SUBVENTIONS.



Votre association doit disposer d'un SIRET.

La procédure

Le circuit de la subvention à Paris



4

La ou les direction-s instruisent la demande en lien avec l'Adjoint.e à la Maire de Paris sectoriel.



Si votre dossier n'est pas complet il ne pourra pas être instruit.

Actuellement, les comptes 2021 et le PV d'AG les approuvant sont attendus depuis juillet 2022.

5

Si l'arbitrage est défavorable l'information sera communiquée dans le service SUBVENTIONS avec la mention « non financé ».



La subvention n'étant pas un droit mais une libéralité, son refus n'a pas à être motivé.

La procédure

Le circuit de la subvention à Paris

Arbitrage favorable



Préfecture



Direction des finances publiques de l'État

5

Si l'arbitrage est favorable, un·e Adjoint·e à la Maire de Paris rapporte une délibération qui est ensuite soumise au vote du Conseil de Paris.
Après le vote de la subvention au Conseil de Paris :

6

La délibération est transmise au contrôle de légalité de l'Etat.

7

Un mandat est émis puis mis en paiement par la Direction des finances publiques de l'État via la Banque de France.



Pour les projets localisés dans un arrondissement, le conseil de l'arrondissement concerné donne un avis préalable que le Conseil de Paris est libre de suivre ou non.



Pour 2022 :
Prochaines séances (publiques) du Conseil de Paris
=> du 11 au 14 octobre 2022
=> du 15 au 18 novembre 2022
=> Du 13 au 16 décembre 2022



Ne pas clore vos comptes bancaires ou signaler tout changement d'établissement bancaire.

La procédure

**La campagne de subventions
2023 est ouverte :
Du 1^{er} août au 30 décembre 2022
(hors appels à projets)**

Objectif : 75 % des subventions votées au premier semestre de chaque année

Évolution de l'outil ParisAsso pour la campagne 2023-2024 : suivi du traitement, et simplification des démarches

06

Questions / réponses



Merci!